

Compte-rendu de la séance du Conseil communal du lundi 24/11/2014

Présents / Aanwezig : Emir Kir, Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter ; Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Échevin(e)s/Schepenen ; Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Touria Laaraj, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Zoé Genot, Halil Disli, Döne Dagyarar, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Derya Bulduk, Luc Frémal, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandabeele, Gabriella Mara, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden ; Patrick Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

Absents / Afwezig : Geoffroy Clerckx, Mustafa-Alperen Ozdemir, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden.

Séance ouverte à 19h30.

M. le Président : Le Collège souhaite rajouter un point sur l'acquisition définitive de l'immeuble cadastré aux numéros 36-38 pour 1,460.000€.

M. Mouhssin : Concernant l'ordre du jour, sur la désignation d'un observateur externe sur les HBM, nous avons désigné deux observateurs. La commune a communiqué un des deux noms, en l'occurrence le mien, mais, depuis, je n'ai pas été convoqué au Conseil d'administration. J'ai pris contact avec le directeur des HBM qui m'a fait savoir que la Commune n'avait pas respecté le règlement des HBM et la législation qui s'y rapporte, puisqu'elle aurait dû communiquer les deux noms qu'Écolo vous avait communiqué. Résultat, l'Assemblée Générale des HBM n'a pu désigner de représentant Écolo. Un contact avait été pris par la direction des HBM avec la Commune, qui est resté sans retour. Je souhaiterais que ce point soit mis en urgence à l'ordre du jour.

M. le Président: Je propose que ça soit ajouté à l'ordre du jour de la séance à huis-clos.

M. Mouhssin : Le courrier à deux points de vue. Nous maintenons notre préférence à le mettre en séance publique mais si vous souhaitez que ça soit à l'ordre du jour de la séance à huis-clos, c'est d'accord.

1 Procès verbal de la séance du Conseil communal du 27.10.2014. ; Approbation.

M. Nève : Lecture des décisions du conseil communal du 01.09.2014.

Mme Warnotte : Je voudrais demander une rectification du PV. Concernant l'avant dernier et le dernier point, il est indiqué le moment où les conseillers Écolo sont sortis de la salle. Ce moment ne correspond pas. Il est indiqué que nous sommes sortis avant le début du dernier point, or, nous sommes sortis avant le vote de ce dernier point.

2 Contrat de quartier durable « Axe Louvain » ; expropriation ; procédure devant le Juge de Paix ; décision d'ester en justice.

M. le Président : Dans le cadre du contrat de quartier durable « Axe Louvain », pour éviter les problèmes rencontrés ces dernières semaines, la Commune a décidé de déposer deux dossiers, pour pouvoir ester en justice aux fins d'obtenir l'expropriation de ces biens s'il échet. Quelqu'un demande la parole ?

M. Mouhssin : Toujours sur notre fonctionnement, pourquoi, cette-fois-ci, a-t-il été décidé de ne nous envoyer que l'ordre du jour et pas les différents points de délibération ? Si c'est pour des économies de papier, je salue l'initiative, mais ça rend le travail difficile. Ce qui serait idéal, ce serait de faire une demande pour savoir qui souhaite recevoir une version papier en plus d'une version électronique.

M. le Président: La demande concerne M. Mouhssin ou le groupe Écolo ? Personne d'autre au Conseil ne demande de le recevoir en version papier.

M. Mouhssin : C'est également le cas de Mme Warnotte et de M. Roekens.

M. Balsat : Je vois que vous êtes en justice pour exproprier le 33 Chaussée de Louvain, le 36-38 Scalquin, et le 42 Chaussée de Louvain ? En ce qui concerne le 33 Chaussée de Louvain, on n'a pas de contact plus formel avec le propriétaire ?

M. le Président: Tout ça se fait en stricte confidentialité.

Adopté / Aangenomen.

3 Subsides aux associations patriotiques ; exercice 2014.

M le Président: je remercie tous les membres du Conseil qui étaient présents lors de la dernière journée en mémoire de ceux qui ont perdus leurs vie lors de la Grande Guerre et la Seconde Guerre Mondiale.

Adopté / Aangenomen.

4 Centimes additionnels communaux au précompte immobilier ; renouvellement pour l'exercice 2015.

M. le Président : Le Conseil a décidé de maintenir les centimes additionnels communaux relatifs au précompte immobilier pour 2015. Il n'y aura pas d'augmentation. Concernant les autres taxes, le prochain Conseil sera fort rempli de projets de taxes pour 2015.

Approuvé / Aangenomen

5 Jazzstation asbl ; vérification du compte de l'exercice 2013.

M. Roekens : Je remarque qu'il y a une perte de plus de 26 000€ pour l'exercice 2013 de l'association. Il me semble que l'association Jazzstation est structurellement dans le rouge. Qu'est-ce que ça veut dire pour le futur du bâtiment Jazzstation ? Si l'association ne trouve pas de nouveaux moyens financiers, ce sera la fin de ses activités dans leur forme actuelle. La Commune a déjà réfléchi à cela ? La Commune va aider à trouver d'autres moyens de financement ou songe déjà à y trouver une autre affectation ?

M. le Président: Nous n'en sommes pas encore là. Il s'agit ici d'un passif, il faut voir dans les années à venir ce qu'il va advenir et essayer d'y apporter des réponses.

Mme Warnotte : Pour pouvoir recevoir des 20 % de subsides restants, selon le règlement communal, il faut pouvoir justifier de ses dépenses. Pour la Jazzstation, des factures sont rentrées, mais également des extraits de compte qui n'indiquent pas à qui les montants sont versés. Ce sont à chaque fois des montants de plus de 470€.

M. le Président: nous serons attentifs à vos remarques lors du versement des 20 % restants.

Mme Warnotte : Ils ont déjà été versés.

M le Président: Nous vous répondrons par écrit avec le service des finances.

Adopté / Aangenomen.

6 Académie de Musique de Saint-Josse-ten-Noode/Schaerbeek asbl ; vérification comptable de l'exercice 2013.

Approuvé / Aangenomen.

7 Bains de Saint-Josse asbl ; vérification des comptes de l'exercice 2011.

M. Roekens : Notre représentant au Conseil d'Administration des Bains de Saint-Josse nous a signalé qu'il n'y a plus eu de réunion du Conseil d'Administration depuis plus d'un an. Je m'étonne donc que les comptes 2011 soient proposés maintenant. C'est le Conseil d'Administration qui doit d'abord les approuver avant le Conseil Communal. Comment peut-on proposer des comptes s'il n'y a plus de réunion du Conseil d'Administration depuis plus d'un an ?

M Jassin : Le dernier CA a eu lieu le 23 octobre 2014 à midi.

Approuvé / Aangenomen.

8 Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; renouvellement pour l'exercice 2015.

Approuvé / Aangenomen

9 Subsidés aux associations culturelles ; exercice 2014.

M. Mouhssin : Nous aurions souhaité trouver dans la répartition des subsidés une volonté de mettre une priorité sur l'utilisation de ces moyens dans la sécurité. On sait qu'un certain nombre de bâtiments nécessite des travaux de sécurisation. Nous aurions aussi aimé trouver un soutien ou un accompagnement pour les lieux de culte qui peuvent être reconnus et qui, dès lors, pourraient trouver un subside au niveau Régional.

M. le Président: Les bâtiments doivent correspondre à un certain nombre de normes en matière de sécurité. Ensuite, le rappel que vous faites en matière de normes d'urbanisme rencontrées pour être reconnu par le Gouvernement Régional, je l'ai fait à chaque réunion. Libre à chaque association d'introduire un dossier de reconnaissance de lieu de culte qui leur permettrait d'obtenir un certain nombre d'avantages. Reconnaissons à la Commune que, depuis 2013, nous avons donné une aide réelle aux associations, comme nous le faisons pour les Fabriques d'Églises.

M. Mouhssin : Si vous me confirmez que tous les lieux répondent aux normes d'urbanisme je suis rassuré.

Approuvé / Aangenomen.

10 Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi Communale.

Mme Warnotte : J'ai vu avec plaisir et enthousiasme que des arbres allaient être replantés sur les voiries de la Commune. Le groupe Écolo et moi-même nous en félicitons. Mais je voudrais savoir si les essences avaient déjà été choisies, et quelles seraient les rues qui en bénéficieraient ?

M. Mouhssin : Il est bien de planter des arbres, mais c'est encore mieux de les entretenir. A titre d'exemple, Vivaqua fait des travaux depuis des mois sur la place Bossuet, avec des barrières de métal etc., mais aucune protection n'est établie autour des arbres.

M. le Président: Cet espace est un échec pour la Commune. Nous reviendrons avec un aménagement futur, puis nous allons mettre de l'ordre puisque nous avons des problèmes de nuisances au niveau environnemental. C'est vrai que les travaux qui sont actuellement faits par Vivaqua posent aussi des problèmes, mais il faut faire ces travaux qui sont essentiels pour la sécurité de nos concitoyens. D'un autre côté, nous recevons des plaintes depuis que toute une série de matériaux est là. Mais nous n'avons pas d'autres espaces où nous pouvons mettre des matériaux dans cette zone.

M. Mouhssin : Le règlement Régional d'urbanisme prévoit que lorsqu'un chantier est fait à l'abord d'un arbre, il faut qu'une série de protections soit mise en œuvre pour le protéger. Actuellement, ces arbres sont souvent blessés par du matériel de Vivaqua parce que Vivaqua estime qu'à Saint-Josse, ils n'ont pas à respecter les règles. Dans d'autres communes, les ouvriers de Vivaqua sont attentifs à protéger les arbres. Un courrier du bourgmestre rappelant Vivaqua à ses responsabilités pourrait peut-être avoir un effet.

Mme Warnotte : J'ai vu qu'on achetait des talkies-walkies. Pour un budget de 1000€, je me demandais à qui allaient servir ces talkies-walkies ?

M. le Président: Il s'agit d'une demande émanant d'un service de première ligne qui travaille la question de la prévention. Nous leur avons posé la même question. Eux ne seront jamais en bas et pourront communiquer dans leur circuit. L'idée d'avoir des TW est de pouvoir travailler entre eux quand c'est nécessaire.

Mme Warnotte : J'ai vu que vous achetiez deux véhicules électriques et les bornes qui vont avec. On s'en félicite et on se demande si il y aura la possibilité de venir voir ces véhicules et s'il y aura une présentation qui sera faite notamment sur l'utilisation et la réflexion qu'il y a derrière.

M. le Président: Nous avons décidé de ne pas arrêter cet investissement. Il participe à un mouvement collectif et nous avons souhaité avancer dans le dossier.

Approuvé / Aangenomen.

11 Plan pluriannuel 2014-2018 ; salle des sports Liedekerke ; rénovation des vestiaires et sanitaires ; demande de subside supplémentaire.

M. Mouhssin : Au-delà du montant qui est assez important, j'aurais voulu avoir des précisions sur le refus de la COCOF. J'ai le souvenir que la COCOF s'était engagée à soutenir les initiatives de ce genre, et ça figure d'ailleurs dans le plan sport de M. Madrane. Il avait assuré qu'il assurerait son soutien financier aux pouvoirs organisateurs disposant d'infrastructures sportives mises à disposition d'un public extérieur au public scolaire, ce qui, de mon point de vue, répond à cette demande. Pourquoi ont-ils refusé, est-ce qu'ils apporteront un soutien ou servent-ils de lieu d'orientation pour les Communes afin de leur dire de s'adresser à la Communauté Française ?

M. Jassin : A ma connaissance, ils vont subventionner le projet à concurrence de 67 %.

M. Mouhssin : Je sais qu'il y avait un projet de financement supplémentaire.

M. Jassin : Concrètement pour ce projet là, finalement on a eu une offre de prix à hauteur de 228 000€. La COCOF va intervenir pour 67 %. Aujourd'hui, on rentre également une demande de subside complémentaire à la Communauté Française dans le cadre du Plan Prioritaire des Travaux, pour le solde du financement. Cet investissement sera donc à 100 % subventionné.

Approuvé / Aangenomen.

12 Acquisition d'un camion benne pour la collecte des encombrants ; adhésion au marché passé en centrale d'achat par l'Agence Bruxelles-Propreté.

Approuvé / Aangenomen

13 Clubs sportifs ; subsides communaux inférieurs à 1.250,-€.

Approuvé / Aangenomen

14 Clubs sportifs ; subsides communaux égaux ou supérieurs à 1.250,-€ pour l'année 2014.

Approuvé / Aangenomen.

15 Subsides aux associations commerciales ; répartition 2014.

Approuvé / Aangenomen.

16 C.P.A.S. de Saint-Josse-ten-Noode ; compte 2013 ; approbation.

M. le Président : Pour l'approbation des comptes 2013, on voit très clairement que le compte 2013 se clôture par un résultat positif d'un peu moins d'1 million d'euros. Ceci est expliqué notamment par des évolutions dans plusieurs départements. D'abord, la diminution des dépenses relatives à l'aide sociale, l'augmentation des dépenses en personnel et en fonctionnement. La diminution des dépenses en aide sociale, ce n'est pas moins d'1 million et demi d'euros par rapport à 2012. En vertu de ces éléments, la dotation communale 2014 est modifiée de la façon suivante : on passe de 11.292.565,27€ à 10.296.651,02€. Dans l'enjambée, la modification budgétaire est le point suivant.

Approuvé / Aangenomen.

17 C.P.A.S. de Saint-Josse-ten-Noode ; modification n°1 – budget 2014 ; approbation.

Ont voté non : M. Roekens, Mmes Genot, Bulduk, Warnotte, Vandenabeele.

S'est abstenu : M. Balsat.

18 C.P.A.S. de Saint-Josse-ten-Noode ; budget de l'exercice 2015 ; approbation.

M. le Président: Pour la modification numéro 1, il s'agit d'un montant de 47.826.000€ contre un montant de 46.962.000€ prévus initialement. Par la modification budgétaire proposée aujourd'hui, en tenant compte du résultat positif de l'exercice 2013, soit une amélioration de 995.914,25€, le CPAS diminue le montant total de la dotation communale pour un montant de 495.030€. Le montant de la dotation communale pour 2014 passe de 11.292.565,25€ à 9.801.000€, soit une différence d'1.490.944,25€.

Nous décidons, cette fois-ci, conjointement avec le C.P.A.S., de n'affecter que la moitié dans la

diminution de la dotation du C.P.A.S. pour le budget 2015 et de laisser l'autre moitié pour les paiements, notamment, des crédits à payer pour l'extension de la maison de repos. Faisons l'échange de vue après la présentation du budget 2015 ?

Présentation des modifications budgétaires 2014 et 2015 par M. Frémal.

M. Balsat : M. le Président du C.P.A.S. rappelle à juste titre, à plusieurs reprises, l'inquiétude qui sera la nôtre début janvier 2015 concernant l'exclusion et le transfert des jeunes chômeurs exclus. Vous avez dit que vous n'aviez pas de boule de cristal. J'en attendais un peu mieux de votre part. Des outils peuvent vous aider. On a notamment la Mission Locale, Actiris... La Commune pourrait s'enquérir auprès de l'Onem pour savoir à quel sauce on va être mangés en 2015. 250 000€ à la louche, ça fait 25 allocataires sociaux en plus en 2015, c'est très optimiste. Je pense qu'il y aura davantage d'effets collatéraux suite aux mesures du gouvernement kamikaze. Le C.P.A.S. devrait être plus prudent. Vous devrez revenir pour augmenter le budget prévisionnel pour le courant 2015.

Mme Genot : C'est un sujet important pour nous puisque le CPAS est le dernier des filets quand il n'y en a plus d'autre, en matière de lutte contre la pauvreté. D'après les prévisions du Ministère de l'Intégration on prévoit 4,3 % d'augmentation des RIS dans les cinq grandes villes de Belgique. Si les équivalents RIS ont eu tendance à diminuer ces dernières années, les chiffres de demandeurs d'asile sont à nouveau en augmentation. Le gouvernement Di Rupo avait décidé de limiter les allocations d'insertion à 3 ans. D'après les chiffres de l'Onem, 156 personnes risquent de perdre leurs allocations au 1^{er} janvier et d'autres par la suite. Tous n'auront pas droit au C.P.A.S. Ceux qui sont chefs de famille ou qui sont cohabitants avec d'autres personnes qui dépendent de ces allocations y auront probablement droit si ils satisfont à l'enquête sociale. Ces chiffres de l'Onem ont l'air assez optimistes par rapport aux chiffres syndicaux qui me sont communiqués. Ça pourrait être pire, mais quand on voit les catégories qui auront probablement droit au C.P.A.S. sur base des chiffres communiqués par l'Onem en août, 80 personnes devraient y avoir droit à Saint-Josse au 1^{er} janvier. Quelle politique va avoir le C.P.A.S. par rapport à ces catégories ? Par le passé, on demandait aux exclus du chômage de faire des recours, mais il n'y a aucune logique à faire un recours contre une mesure automatique. Quand on parle de jeune, c'est malheureusement très loin de la situation. Il y a des jeunes de mon âge, 40 ans. Simplement, ils n'ont pas eu la chance d'avoir eu une carrière où ils auraient pu travailler à temps plein de manière régulière pendant un an ou deux. Ils ont eu des intérimis ou des temps partiels, comme c'est le cas, par exemple, pour beaucoup de femmes. Dans cette situation où les indicateurs sont dans le rouge au niveau de la pauvreté, nous sommes un peu étonnés que la Commune fasse le choix de diminuer son implication dans notre C.P.A.S. En 2012, on consacrait 14,51 % de notre budget communal au C.P.A.S., en 2013, 13,66 %, en 2014, 13,59 %, et on diminue encore en 2015 où vous proposez une diminution de 7,33 % de la dotation communale au C.P.A.S. Vu la situation, ce n'est pas le moment de diminuer substantiellement les moyens qu'on donne au CPAS. Nous avons soutenu toute une série de chantiers d'ampleur, que ce soient la maison de repos, la polyclinique, les travaux pour avoir une localisation dans le Quartier Nord, et c'est important. Nous regrettons que vous n'ayez pas pu ouvrir l'antenne pour les jeunes et que l'ouverture d'un local d'accueil pour les jeunes dans le Quartier Nord n'ait pas pu se faire. Quand on commence à raboter sur des services essentiels, nous sommes beaucoup plus inquiets. Quand le C.P.A.S. est obligé de faire des emprunts pour acheter des ordinateurs, pour rénover des logements, quand le fonds énergie diminue, quand les frais de fonctionnement du Fonds de l'Aide Sociale diminuent de 39 pc, on est beaucoup plus inquiets par rapport à ce qui nous est proposé. Pour la première fois, on n'alimentera plus le fonds de trésorerie alors que c'était fait chaque année. Vous nous dites de ne pas nous inquiéter et qu'on conservera l'enveloppe de l'indexation pour faire face aux chômeurs exclus. Est-ce le choix que vous faites que de dire que l'indexation ce n'est pas une enveloppe qu'on a ? L'indexation, c'est pour permettre au travailleur de ne pas s'appauvrir, de garder le même niveau de vie puisque la vie augmente. Il est important que les travailleurs du C.P.A.S., comme les autres travailleurs de la Commune de Saint-Josse, ne soient pas privés d'indexation. Quand je lis dans le PV du Comité de concertation, s'agissant de la modification du cadre, M. le Bourgmestre fait état de l'avis négatif de la Commune pour ceux qui ne consomment pas la maison de repos, sauf à démontrer que l'augmentation du nombre de juristes est entièrement compensée par une diminution des frais de procédure. On voit la volonté de ne pas permettre toute une série d'engagements. Les gens doivent être reçus convenablement.

Vous prévoyez 10 articles 60 en plus. C'est un beau projet mais le Gouvernement Régional prévoit de bloquer les articles 60. Avez-vous des garanties par rapport à ces 10 articles 60 que vous souhaitez avoir en plus ? Par rapport à la formation, vous avez très fort diminué le budget, quels effets cela va-t-il avoir ? Sur le surendettement, il y a aussi maintenant un service de surendettement par rapport à la famille. Quelle coopération peut se faire entre les deux services pour obtenir une complémentarité maximum.

On parle beaucoup d'économie. Par contre, on a augmenté le nombre de personnes qui participent à certains des conseils, ce qui coûte plus de jetons. Ne serait-il pas judicieux de diminuer le nombre de personnes qui sont dans les petits comités pour pouvoir faire des économies de jetons ?

Par rapport à l'ajustement 2014, vous proposez un rabotage de l'enveloppe qui était prévue. Ça commence à avoir des conséquences. Avez-vous encore les moyens de fonctionner adéquatement par rapport aux publics fragiles que vous rencontrez dans les conditions qui sont décrites dans ce rapport ? Quand je vois que l'on se dit qu'on ne va pas pouvoir acheter une photocopieuse quand on en a besoin, ce sont des outils de travail essentiels qui ne sont plus rencontrés.

Il y a eu une augmentation du budget dans les accidents de travail des articles 60. Que pourrait-on faire pour essayer de diminuer ces accidents de travail ?

En résumé, nos conseillers C.P.A.S. vous soutiennent mais nous ne pouvons pas soutenir le fait que la Commune décide d'affecter moins de moyens à la sécurité sociale. C'est inacceptable pour nous, que ce soit pour 2014 ou pour 2015.

M. Medhouné : Je voudrais rappeler que 47 millions d'euros pour le C.P.A.S. est un grand dispositif dans un maillage social bien plus important. Il est important de renforcer les collaborations et les partenariats avec tous les partenaires du secteur social. La lecture que j'ai de la proposition d'ajustement du budget 2015, est que c'est un budget consolide toute une série de chantiers qui sont aujourd'hui concrétisés. Je rappelle d'ailleurs que beaucoup de ces chantiers ont été lancés par Mme Mouzon, et je la salue au passage. Deuxièmement, quand on fait un budget, surtout quand il y a un nouveau gouvernement, on le fait avec un certain nombre d'inconnues. C'est ici une équation à au moins trois grosses inconnues. Les RIS ? La question des chômeurs ? On peut faire un tas de projections par rapport à cela. J'imagine que la Commune a de vraies préoccupations par rapport à cela. La troisième, c'est la question de la carte médicale, par rapport à laquelle la réforme a aussi une série de points d'interrogations par rapport à ses impacts, aussi bien dans la colonne recettes que dans la colonne dépenses. Oui, on consolide les outils, et je crois que c'est une excellente chose. Je me réjouis de voir une maison de repos rénovée au-delà des normes qui existent en la matière. Je me réjouis que la polyclinique soit ouverte à tous. Je me réjouis que les services vont travailler dans de bonnes conditions dans un quartier difficile. Mme Genot dit qu'on vous soutient au Conseil Social. Une question portait en particulier sur les articles 60. Dites peut-être, dans votre épure, ce que vous en attendez en termes de recettes puisque vous faites une projection de recettes sur les articles 60. Pourriez vous rappeler notre ambition pour l'insertion professionnelle de ces articles 60. Il est important de rappeler, si la polyclinique est ouverte à tous, et d'expliquer les mécanismes de tiers payant ou de ticket modérateur en fonction des profils de patientèle, puisque j'imagine que l'on n'y va pas dans les mêmes conditions.

M. Mouhssin : Il ne s'agit pas d'avoir une boule de cristal. Il s'agit de vérifier la politique qui a été menée par le gouvernement Di Rupo et les impacts que ça aura en 2015. Je suis convaincu que le gouvernement Michel nous prépare des monstruosité pour 2016, mais pour 2015, nous avons pas mal d'éléments que les syndicats peuvent nous communiquer. Ils étaient venus tirer la sonnette d'alarme il n'y a pas si longtemps. A l'adresse du Bourgmestre, il y a un problème dans son analyse. Le fond du problème : dans un passage du procès-verbal du Comité de concertation du 22 septembre 2014, il dit « Lorsque les dépenses d'aide sociale sont en diminution, cela doit au moins se traduire par une stabilisation des dépenses de personnel et de fonctionnement ». Lorsque Maggie De Block ou M. Di Rupo prennent des décisions au Fédéral pour rendre les pauvres plus pauvres, cela signifie effectivement que nous avons moins de moyens. Mais ça signifie aussi que nous avons plus de responsabilités par rapport à une population paupérisée. Je pense que les décisions du Fédéral n'ont pas amélioré la situation de la population ten-Noodoise la plus précaire, au contraire. Dès lors, quels sont les moyens que la Commune de Saint-Josse mettra en œuvre pour faire face à une plus grande difficulté de cette population ? Le deuxième problème, c'est qu'on sait désormais qui dirige ce C.P.A.S.,

M. le Bourgmestre. Il y a en Wallonie la volonté que le C.P.A.S. fasse partie de l'entité communale mais nous pensons qu'il est important que cela reste deux entités différentes. Il y a deux politiques à mener, en concertation, mais lorsque l'objectif devient purement budgétaire cela pose un problème. Le Bourgmestre dit que par rapport aux économies à faire, les objectifs sont atteints tant en ce qui concerne les modifications de 2014 que le budget 2015. Il en remercie d'ailleurs les membres du groupe de travail pour l'excellent travail effectué. La réponse du Président du C.P.A.S. indique que le résultat n'a pu être obtenu qu'en faisant d'importants efforts et que déjà, à la date d'aujourd'hui, nous sommes quasiment sans crédit budgétaire disponible pour 2014. On voit la pression qui est faite et les conditions dans lesquelles le C.P.A.S. doit travailler.

Les politiques menées par Di Rupo vont être comblées par un saut d'indexation. M. Di Rupo et M. Michel se donnent la main pour mener politique d'exclusion. Ils vont chercher dans les poches des travailleurs pour combler le déficit des C.P.A.S..

M. Mohammad : Le groupe CDH se réjouit de la remise du budget dans les temps. Malgré les perspectives difficiles, le C.P.A.S. fait en fonction des moyens dont il dispose. Nous nous réjouissons du fait que nous prenions les devants.

M. Muradyan : Je fais partie du Conseil du C.P.A.S. Pour l'instant, dans les jeunes, on ne voit pas autant d'exclusions de l'Onem qu'on ne le dit. Cela dit on y est très attentifs. Il y a pratiquement chaque semaine des discussions pour accueillir les jeunes dans les meilleures conditions. Nous faisons vraiment un travail en détail pour être le plus possible à l'écoute des personnes qui sont dans la précarité. Nous serons d'autant plus attentifs vis à vis des nouvelles mesures qui seront appliquées. Il faut s'alarmer et être prêts mais c'est toujours le Conseil du C.P.A.S. qui prend les décisions. Il y a une tutelle mais le C.P.A.S. a toujours un Président et il y a un vote.

Mme Bulduk : Concernant les exclusions au chômage des jeunes. Il ne s'agit pas simplement des jeunes. Des exclusions ont déjà commencé au mois de novembre. J'ai pris contact avec la directrice d'Actiris, qui m'a confirmé que les exclusions ont commencé au mois de novembre.

M. le Président: La Commune de Saint-Josse n'a jamais diminué son implication dans le C.P.A.S., nous n'en avons jamais fait autant. Peu de communes mettent autant de moyens pour accueillir les personnes en difficulté et les personnes âgées dans de bonnes conditions et nous en sommes très fiers. Deuxièmement, tous les quartiers sont mis sur le même pied d'égalité. Le quartier nord souffre de pauvreté, de détresse sociale, de problèmes liés aux marchands de sommeil ou à la traite humaine. Avoir une commune qui investit pour que le C.P.A.S. soit présent pour relever le défi social dans un quartier difficile est exemplaire. Troisième élément, nous savons que ce n'est jamais facile de faire de l'insertion sociale. Nous le faisons au niveau de la Commune avec, notamment, la Mission locale pour l'emploi et la formation, qui est sous la tutelle de l'échevin de l'Emploi et de la Formation, mais aussi avec le Service des Travaux d'Intérêt Collectif. Nous pensons qu'il est important d'offrir à ceux qui n'ont pas eu la chance de faire ou de terminer leurs études, de pouvoir faire une courte formation qui les amène vers l'emploi. C'est pour ça que la commune joue le jeu des articles 60 et de l'intégration sociale. Nous pensons que nous pouvons en faire encore plus. Quatre, à propos des mesures prises par le Gouvernement Fédéral sortant. Ajoutez qu'il y a eu une majoration du RIS de 5 %. Je félicite le Président d'avoir anticipé les sanctions éventuelles à l'égard des jeunes, avec un montant d'environ près d'un quart de million d'euros. Cet argent est déjà dans le budget. Nous rejoignons notre Président de C.P.A.S., nous n'allons pas demander que les jeunes fassent un recours, nous serons là pour aider les jeunes. Nous sommes dans la continuation de ce qui a été initié par Guy Cudell et ceux qui ont suivi après lui. On viendra en aide aux jeunes avec la philosophie du C.P.A.S. qui a été initiée par Mme Mouzon. Il faudra des contrats avec chacun, ils auront une responsabilité pour obtenir cette aide sociale. On ne peut rien faire quand des gens sont exclus du RIS par des mesures prises au Fédéral. Si le Fédéral nous enlève 1,5 millions d'euros, on ne peut rien faire. Dire que nous continuons à diminuer au moment où nous investissons pour une antenne du C.P.A.S. dans le Quartier Nord, ce n'est pas juste. Je pense réellement que chaque euro nécessaire pour mener à bien la politique sociale du C.P.A.S. sera donné par la Commune. La Commune fait des efforts, le C.P.A.S. un certain nombre d'efforts, la Zone de Police un certain nombre d'efforts. Nous ne faisons pas ce que l'on veut, on fait ce que l'on peut avec les moyens qui sont mis à notre disposition, en pensant en priorité à ceux qui sont le plus en difficulté.

M. Frémal : Nous sommes dans une société d'assistance, ce qui est insupportable pour la gauche. Je me positionne ainsi en tant que personne de gauche. L'assistance est la négation de la justice, de l'égalité, qui est, dans le cadre sociétal, renvoyé à la défense de l'intérêt particulier. Je n'ai qu'un seul rêve : qu'on n'ait plus besoin du C.P.A.S., qu'il n'y ait plus d'enfants qui dorment à la Gare du Nord, qu'on ne se demande plus comment vont faire des personnes pour boucler leur fin de mois ou payer leur loyer.

250.000€ pour les chômeurs, certes. C'est une pré-mesure. Nous sommes 19 C.P.A.S. à Bruxelles qui discutons régulièrement. Nous renverrons la responsabilité au niveau de l'État Fédéral. Je n'ai pas indiqué que nous avons reçu près de 100.000€ en compensation pour les chômeurs qui ont déjà été sanctionnés. Nous sommes dans une situation où nous descendons en cascade. Nous ne pouvons pas nous permettre de financer autrement que par le soutien de la commune lorsque nous sommes en difficulté. Ce n'est pas une diminution de l'implication de la Commune, c'est un stand-by en attendant de voir les résultats de ce qu'il adviendra. Lorsqu'on se réfère aux chiffres concernant la situation en Wallonie, seulement un tiers des personnes sanctionnées se présentent au C.P.A.S. en général. Nous ferons sauter le verrou du recours au tribunal pour toute personne qui introduira une demande non pas à la suite de la fin de la période d'intégration mais pour toute personne qui sera sanctionnée par l'Onem ou Actiris dorénavant. Nous accompagnerons toutes ces personnes pour aller en recours, et vers des avocats pro-déo.

Sur les articles 60, avec la réforme, on a vu un glissement vers le régional et ça pose des questions par rapport au financement. Le responsable des articles 60 se veut rassurant, moi un peu moins, mais nous resterons attentifs. Comme l'a dit M. Medhoune, nous voulons accentuer le travail au niveau des articles 60. Les articles 60, ce n'est pas se débarrasser d'une personne au C.P.A.S. pour la remettre au chômage, c'est réellement pour la mettre dans un processus d'insertion socio-professionnelle en fonction de leur projet personnel.

La photocopieuse a été achetée au moment où je vous parle, nous n'avons pas sucré à cette dépense. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux.

En ce qui concerne les accidents de travail des articles 60, nous avons demandé à notre conseiller en prévention d'être attentif aux raisons qui ont conduit à ces accidents. Nous avons pu engager une deuxième personne pour encadrer les bénéficiaires de l'article 60. Une attention toute particulière sera mise en œuvre dans l'accompagnement de ces personnes. Nous verrons si nous allons enregistrer une évolution positive à ce niveau là l'année prochaine.

La carte médicale Mediprima a été implémentée cette année-ci. Il est clair que tous les services ne sont pas encore équipés en matériel, cela se fera au fur et à mesure. Nous savons aussi que nous aurons des diminutions de nos dépenses en la matière, qui pourront compenser, dans un premier temps, les montants à verser aux personnes qui seront sanctionnées par l'Onem ou Actiris.

Il y aura des compensations pour les personnes sanctionnées. Si vous faites référence au point que j'ai mentionné au niveau d'octobre 2014, c'était bien pour indiquer que je ne laisserai pas tomber l'encadrement des personnes dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle. Il est faux de dire que nous n'avons pas accès au bâtiment rue de l'Ascension, et si c'était le cas pour des raisons d'affectation de logements en bureaux, nous ferons en sorte d'avoir un autre lieu pour permettre d'avoir cette évolution au niveau des services d'insertion socio-professionnelle.

Vous devez savoir qu'au niveau de la polyclinique il y a eu une augmentation des recettes, dues à la fin des travaux de la polyclinique, aux engagements procédés en augmentant considérablement les spécialisations présentes aujourd'hui à la polyclinique. Sur les entrées financières, il y a le tiers payant pour les personnes qui n'ont pas les moyens, la participation financière pour les personnes qui l'ont, et une prise en charge par le C.P.A.S. pour les personnes en difficulté.

Puisque j'ai fait une présentation globale de l'ensemble des budgets, voici un extrait de la note de politique générale, à propos de ce qui serait dit dans la rue sur les délais pour obtenir une aide du C.P.A.S.. Sur la base de ce que nous vivons à Saint-Josse, toute personne qui s'adresse au C.P.A.S., le jour où elle introduit sa demande, est reçue par un(e) assistant(e) social(e). Il y en a un pas loin de chez nous qui postpose les rendez-vous pour pouvoir gagner du temps sur la décision à prendre, je trouve ça scandaleux. Chez nous, c'est le premier jour de la demande qui compte. Je peux vous décortiquer le temps qu'il faut pour répondre à l'enquête sociale. Toute personne en difficulté est accompagnée par nos assistants. Nous demandons les documents à temps et à heure. Je signe tous les jours des refus parce que les gens qui ont introduit une demande ne viennent pas au second rendez-vous pour apporter les documents. Nous ne faisons aucune différence par rapport à l'ensemble des situations

rencontrées. Toute demande fait l'objet d'une notification après un mois et 8 jours.

M. Balsat : Toutes les personnes sanctionnées par l'Onem et Actiris seront accompagnées pour introduire un recours. Pendant cette période, la personne recevra le RIS ?

M. Frémal : Absolument.

Mme Genot : Par rapport au service de travail social, vous disiez qu'un assistant social et des agents n'ont pas pu être remplacés. Par rapport à la question de l'indexation, ne pas indexer les travailleurs sociaux, c'est les appauvrir, il serait mieux de ne pas leur faire porter les conséquences des mesures fédérales.

M. Frémal : Il est clair que les procédures d'engagement qui respectent les engagements publics ne permettent pas de remplacer des personnes qui sont, par exemple, en congé de maternité. Par contre, nous avons engagé un travailleur social complémentaire qui a rejoint l'équipe article 60. Cela compense la personne qui n'a pas été remplacée dans un premier temps. En fonction de l'évolution du moment, nous reviendrons vers vous pour une modification budgétaire qui prévoira l'engagement de deux travailleurs sociaux complémentaires et une personne administrative au niveau du service d'insertion socio-professionnelle. Avec ce que nous constatons, quand des jeunes s'adressent à nous avec des demandes multiples, c'est le service jeune qui en pâti et c'est la raison pour laquelle nous avons opéré des transferts. Si le Conseil communal décidait de l'indexation des travailleurs de la Commune, je déciderais de l'indexation des travailleurs du C.P.A.S..

Mme Genot : En fonction des réponses et des chiffres qui nous sont proposés, vous comprenez qu'il est impossible pour nous de soutenir le fait qu'on diminue le budget accordé au C.P.A.S.. Avant 2012, chaque année, les dotations accordées au C.P.A.S. étaient augmentées.

Ont voté non : M. Roekens, Mmes Genot, Bulduk, Warnotte, Vandenabeele.

S'est abstenu : M. Balsat.

M. Balsat : J'espère que les mois prochains me donneront tort mais je trouve les moyens insuffisants.

19. Acquisition du bien immeuble sis rue Scailquin, 36 - 38 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode; décision d'acquisition définitive.

M. le Président : nous avons un accord de principe avec le propriétaire. Nous l'avons indiqué aux intéressés il y a 45 jours. Nous regrettons l'épisode de spéculation qui s'est déroulé il y a quelques jours. Nous sommes cependant parvenus à un accord, ce qui va permettre à la Commune d'entamer les procédures afin qu'elle puisse devenir propriétaire.

Adopté / Aangenomen.

20 Interpellation de M. Roekens : quel avenir pour la salle Sapiens ?

M. Roekens : Je voudrais interpellier sur l'avenir de la salle Sapiens. Cette salle des habitants, pour les habitants. Elle a une longue histoire qui a vu le jour dans le cadre du contrat de quartier Houwaert-Bossuet il y a 15 ans lorsque les habitants ont demandé une salle communautaire. La Commune a acheté deux ailes de l'école Sagesse et les a rénovés. Elle n'a seulement vu le jour que bien plus tard dans le cadre du contrat de quartier Liedekerke. Beaucoup d'activités ont eu lieu. Un coordinateur a été engagé pour gérer la salle et les activités. Ce contrat de quartier vient bientôt à échéance. Je me pose donc la question de l'avenir de la salle : sera-t-elle toujours accessible aux riverains ? Un coordinateur s'occupera-t-il toujours de l'administration de la salle ? Y a-t-il eu une évaluation de l'utilisation de cette salle ? Qu'est-ce qui y a fonctionné ou n'y a pas marché ?

M. le Président: L'objectif de la commune est de maintenir cette salle ouverte sur le quartier, avec des activités qui puissent s'adresser à toutes les populations. Au terme de ce contrat de quartier, la gestion de la salle deviendra à 100 % communale. La Commune gèrera cette salle par l'intermédiaire des agents de proximité du service de prévention. Ce service a déjà à maintes reprises eu l'occasion d'occuper les lieux, ce qui lui confère une maîtrise technique du matériel, des activités qui s'y développent, un historique des événements et une bonne connaissance du tissu associatif. Ce tissu associatif pourra donc être intégré dans certains programmes. La transition se fera en douceur et permettra de confirmer le rayonnement de cette salle dans le quartier.

M. Roekens : On a déjà vu dans le passé que le service de prévention reprenait la gestion d'autres salles, rue de l'Union par exemple. Mon souci, c'est que les riverains ne trouvent pas facilement leur chemin vers les bonnes personnes du service prévention afin de pouvoir par exemple louer la salle.

M. Mouhssin : A l'époque du contrat de quartier Hoewaert-Bossuet, une somme assez importante avait été dédiée à l'achat de matériel audio, vidéo, lumière pour aménager ce lieu. Je n'ai jamais vu ce matériel. Quel matériel a été acheté et où se trouve-t-il ? Si on veut avoir des activités, il faut le matériel qui va avec.

Mme Warnotte : J'ai ici le PV de la dernière assemblée générale du contrat de quartier. Mais les interventions de M. Azzouzi ne s'y trouvent pas. Il avait dit à ce moment-là qu'il n'y avait rien de prévu au niveau de la salle Sapiens, que le contrat de la personne qui l'animait n'était pas renouvelé, qu'il était prévu que la salle Sapiens soit occupée, et pas gérée, par le service de prévention, et qu'on verrait bien ce qu'il en serait ensuite. La seule préoccupation qui était en vue par M. Azzouzi, c'était la situation des artistes, qui allaient trouver leur place dans une Maison des Cultures à venir, projet qui se trouve dans la note de politique générale.

M. le Président: Une décision en collège a été prise : la salle est ouverte au quartier et aux habitants, y compris après le 21 décembre.

21 Les nocturnes mouvementées du cimetière communal...; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.

Ce vendredi 14 novembre 2014, j'assistais en tant qu'observateur aux examens pour le poste de jardinier au cimetière communal. Soudain, l'arrivée d'un véhicule de la police zonale attira mon attention... 2 agents en civil scrutaient les murs d'enceinte du cimetière ainsi que les abords intérieurs à la recherche de traces suspectes... Le cimetière venait à nouveau de servir de passerelle pour des malfrats rompus à la grimpe pour perpétrer des cambriolages dans un bâtiment mitoyen régulièrement visité. Si le sort du trésor que referme l'entrepôt violé est anecdotique, les dégâts collatéraux occasionnés par les visiteurs nocturnes à plusieurs sépultures le sont moins.

Quid de la sécurité à l'intérieur du cimetière? Quelles sont les règles en vigueur concernant la hauteur des murs? Quelles mesures la commune compte elle prendre pour sécuriser les lieux compte tenu que de tels incidents se sont déjà répétés à plusieurs reprises ? Quid de la responsabilité du propriétaire du bâtiment mitoyen et/ou de la commune pour l'indemnisation et la réparation des dommages causés aux pierres tombales?

M. le Président: L'enquête est en cours. On vous donne des informations que je n'ai pas et que vous pouvez obtenir au préalable. Vous nous offrez l'occasion de faire l'état des lieux de la situation du cimetière. Il y aura une rénovation globale du cimetière. Il est en bon état pour pas mal d'aspect mais il faut le reconnaître, il y a pas mal d'espaces qui sont en état de vétusté. Le mur d'enceinte est fort délabré et leur sécurisation est prévue dans une mission d'étude qui est en cours d'attribution. La conciergerie et les bâtiments administratifs ne sont pas équipés en chauffage, ni en double-vitrages, ne sont pas isolés et doivent être mis aux normes. Aucun espace d'accueil ni de sanitaires ne sont prévus pour le public. La situation est regrettable. Nous souhaitons aussi améliorer les conditions de travail des fossoyeurs. Pour atteindre cet objectif, la Commune est passée par un marché public afin

d'effectuer toute une série de travaux : rénovation de la porte d'entrée, mur d'enceinte, rénovation des cryptes, installation de chauffage central dans les deux bâtiments, mise en conformité du réseau électrique, extension et rénovation complète du bâtiment administratif, comprenant de nouvelles douches pour les fossoyeurs, nouvelle kitchenette, espace d'accueil pour le public, et de nouveaux sanitaires. Nous espérons que l'année 2015 sera valorisée pour mettre en place ces travaux de remise en état du cimetière. En ce qui concerne le contrôle, il faut réfléchir à installer une caméra. Il faut mettre une réunion avec la police à l'ordre du jour.

M. Balsat : J'avais mis en exergue la responsabilité du voisin du mur mitoyen, toujours selon les dires des personnes concernées, ce n'est pas la première fois que ce bâtiment a été visité. Soit les propriétaires du bâtiment doivent être visités régulièrement, soit, il faudrait peut-être leur demander de protéger et de dissuader les voleurs potentiels.

22 Les matinales enflammées du Mirano Continental ...; interpellation introduite par M. Th. Balsat, conseiller communal.

M. Balsat : Dimanche 16 novembre 2014 (+- 6h du matin), à hauteur du 35 de la rue du vallon, une smart ainsi que deux autres véhicules sont brûlés. Selon les autorités policières il s'agirait d'un acte criminel... Quoiqu'il en soit, cet incident, est un de plus qui émaille le quartier de la chaussée Louvain à proximité de la boîte de nuit le Mirano comme pratiquement chaque week-end depuis plusieurs mois. Même si au stade actuel de l'enquête de police, rien ne permet d'affirmer avec certitude que cet incendie volontaire a été provoqué par un ou des clients du Mirano, force est hélas de constater que cet événement gravissime s'accumule à tous les autres pour lesquels les forces de l'ordre sont désespérément sollicitées régulièrement ces dernières semaines. Tant la sécurité, la salubrité que la tranquillité publique sont mises à mal. Les riverains sont de plus en plus inquiets instaurant de la sorte un sentiment légitime d'insécurité dans le quartier. La presse relate un déplacement de bandes urbaines à l'intérieur et à l'extérieur de la discothèque les soirs d'ouverture de la discothèque. Vrai ou faux, la gestion des soirées du dancing semble de plus en plus incontrôlable lors de la fermeture.

Que compte faire l'autorité communale pour empêcher la répétition de ce type d'incidents ? Quid des mesures mises en place par les responsables de la discothèque pour ventiler les sorties de la clientèle au petit matin ?

M. le Président : A ce jour, il n'y a plus qu'une discothèque dans la rue. Depuis le début de la législature, on a mis en place un comité d'accompagnement qui nous avait permis d'atteindre certains objectifs. On va vérifier ça. En ce qui concerne la nuit du 15 au 16, j'ai demandé un complément d'information à la Police, l'enquête se poursuit. En ce qui concerne la gestion du flux des personnes sortant du Mirano, en juillet 2013, on a organisé une réunion avec les gestionnaires du Mirano, la responsable du service de sécurité, la Police et la Commune. De cela ont découlé toute une série de mesures qui ont été prises. A partir de 4h du matin, plus aucune entrée n'est autorisée, à partir de 4h30, plus aucune boisson alcoolisée ne peut être venue au bar, à 5h, coupure définitive de la musique, etc. Nous avons demandé aux gestionnaires du Mirano de faire respecter d'autres choses via les portiers. Les portiers doivent éviter de laisser sortir les clients avec des bouteilles d'alcool, afin d'éviter au maximum les déchets et nuisances auditives devant l'établissement et dans le quartier. Cette mesure a également été prise pour des raisons de sécurité. Nous souhaitons éviter que des verres ou tessons de bouteille puissent être transformés en armes blanches. Nous avons aussi demandé que les clients qui sortent du Mirano ne puissent plus y rentrer, afin d'éviter que les gens boivent et urinent sur la voie publique. D'autres mesures ont été mises en place pour diminuer les nuisances autour du Mirano. Les gérants ont investi 40.000€ pour engager du personnel supplémentaire : des steward pour accompagner les clients, un maître-chien... Lors de soirées à forte affluence, l'équipe est renforcée. Les missions des stewards sont : sécuriser les abords du Mirano pour pouvoir prévenir certaines incivilités, sensibiliser les clients pouvant être à la source de problèmes de nuisances sonores et les accompagner vers le taxi, signaler aux forces de l'ordre les cas d'agression constatés ou toute autre infraction à la loi... C'est un dispositif de steward significatif qui a permis de faire respecter l'ordre dans les rues. Le rôle de sécurité incombe à la Police. Je n'ai aucune intention de mobiliser des agents de prévention, des gardiens de la paix ou des stewards de la Commune. Lors de cette réunion

tripartite, nous avons aussi demandé à ce que les clients soient sensibilisés au maintien de la quiétude du voisinage. C'est cette fameuse charte qui a été mise en place. Le gérant a diversifié sa clientèle. Vu l'incident, que nous prenons au sérieux, nous avons demandé à ce que se tienne une nouvelle réunion afin d'évaluer où le dispositif n'a éventuellement pas été respecté. Nous n'hésiterons pas à prendre les mesures nécessaires s'il échet.

Concernant l'autre question que vous avez posé sur l'immobilier, je ne suis au courant de rien.

M. Balsat : Je vous propose une ballade dans les rue de Saint-Josse. Il y a très peu de lieux à Saint-Josse qui me résistent. Je connais ma commune. Pour moi Saint-Josse est un petit village d'1km². Tout s'y dit, le vrai et son contraire. Mon rôle est de vous rapporter, de vous relayer ce que j'entends.

M. Roekens : Au sujet du parking rue Scalquin, vous m'aviez dit que la commune allait en reprendre la gestion. C'est toujours d'actualité ?

M. le Président: Vous aurez une communication très bientôt à ce sujet.

23 Informations obligatoires devant être publiées sur le site internet communal; interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal.

L'ordonnance du 5 mars 2009 a modifié la Nouvelle Loi Communale. L'un des objectifs était la modernisation et l'amélioration de la qualité des services de l'administration. Des mesures de publicité sur le site des communes sont imposées. L'article 84Bis. de la NLC prévoit que les conseillers communaux ont le droit de poser au collège des bourgmestre et échevins des questions écrites et orales. Ces questions écrites et orales et les réponses qui y sont apportées doivent être mises en ligne sur le site internet de la commune.

Pourriez-vous me faire savoir sur quelle page du site communal peut-on trouver ces informations ?

L'article 84ter. de la NLC prévoit que les conseillers communaux ont le droit d'interpeller le collège des bourgmestre et échevins sur la manière dont il exerce ses compétences. Les interpellations visées au premier alinéa et les réponses qui y sont apportées sont mises en ligne sur le site internet de la commune.

Pourriez-vous me faire savoir sur quelle page du site communal peut-on trouver ces informations ?

L'article 87bis. de la NLC prévoit que le lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale et par leur mise en ligne sur le site internet de la commune, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles 87, 96 et 97, alinéa 3, relatif à la convocation du conseil communal.

Pourriez-vous me faire savoir sur quelle page du site communal peut-on trouver ces informations ?

L'article 89 de la NLC prévoit que sauf stipulation contraire dans le règlement d'ordre intérieur, il est donné lecture du procès-verbal de la précédente séance, à l'ouverture de chaque séance. Une fois adopté et signé par le président de la séance et le secrétaire, le procès-verbal de chaque séance est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pourriez-vous me faire savoir sur quelle page du site communal peut-on trouver ces informations ?

L'article 112 de la NLC prévoit que les règlements et ordonnance du conseil communal, du collège des bourgmestre et échevins et du bourgmestre sont publiés par ce dernier par voie d'affichage et par leur mise en ligne sur le site internet de la commune. Les affiches et le site internet de la commune visée au premier alinéa indiquent l'objet du règlement ou de l'ordonnance, la date de la décision par laquelle le règlement ou l'ordonnance a été adopté, la décision de l'autorité de tutelle et le ou les lieux où le texte du règlement ou de l'ordonnance peut être consulté par le public. Sur le site internet, l'intégralité du règlement ou de l'ordonnance sera publiée.

Pourriez-vous me faire savoir sur quelle page du site communal peut-on trouver ces informations ?

L'article 123 de la NLC prévoit que le collège des bourgmestre et échevins est chargé :

- de la fixation de l'organigramme, accompagné d'une description des missions des services, en ce

compris l'identification d'indicateurs de résultats et de réalisation de ces missions ;
- de la fixation des définitions de fonctions-types du personnel, en indiquant la mission ainsi que les principales activités et compétences par fonction-type;
- de la publication de l'organigramme sur le site internet de la commune ;
Pourriez-vous me faire savoir sur quelle page du site communal peut-on trouver ces informations ?

M. le Président : L'organigramme a été remis le mois passé.

Mme Warnotte : Ce n'était pas un organigramme, mais la liste du personnel.

M. le Président: Nous allons venir avec un nouvel organigramme. Pour les 84bis et ter, c'est la Nouvelle Loi Communale modifiée par l'ordonnance du 27 février qui a prévu ces modifications. Nous avons préparé une proposition de modification du ROI du Conseil communal qui intègre ces nouvelles prérogatives. Les modalités de publication font partie dudit ROI. Toutes les questions et interpellations des Conseillers communaux et les réponses que nous y apportons sont intégrées aux procès-verbaux des conseils communaux. Pour répondre à la question concernant les articles 87bis et 89 de la Nouvelle Loi Communale, vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil communal sur le site internet de la Commune de Saint-Josse dans la rubrique vie politique / agenda politique / calendrier du Conseil communal. Toutes les informations exigées par rapport aux tenues des réunions du Conseil communal se trouvent à cet endroit du site. Les procès-verbaux des séances aussi, il s'agit des PV intégraux, qui contiennent les interpellation des Conseillers et les réponses qui y sont apportées, ainsi que tous les commentaires des Conseillers communaux qui sont faits en cours de séance. Concernant l'article 112 de la Nouvelle Loi Communale, les règlements se trouvent à la rubrique Documents / téléchargements du site internet. Les règlements seront publiés sur internet dès qu'ils seront approuvés par la tutelle. Pour répondre au dernier point de votre interpellation, à savoir l'article 123 de la Nouvelle Loi Communale, dans la rubrique Nous / Administration / , vous trouvez la mention des différents services qui composent l'Administration Communale ainsi que les noms et contacts des personnes qui en sont responsables. Il s'agit donc bien de l'organigramme de la Commune mais celui-ci n'est pas présenté sous la forme d'un dessin. La description des fonctions-types ne s'y trouve pas, pour plusieurs raisons. La première est que la publication de ces informations n'est pas exigée par la Nouvelle Loi Communale. Seul l'organigramme fonctionnel de la Commune doit y être publié. La deuxième, c'est que l'organigramme est en cours de révision, comme nous l'avons déjà évoqué dans une question posée par M. Roekens en octobre 2014.

M. Mouhssin : La liste des personnes de contact à la Commune n'est pas un organigramme. J'ai compris que vous alliez faire publier un vrai organigramme ultérieurement. En outre, les délais dans lesquels nous avons accès aux compte-rendus ne respectent pas le ROI. Nous n'avons pas besoin de changer notre ROI pour accéder à nos demandes. J'ai déjà demandé des réponses aux questions précédentes portant sur les écoles. Je ne les ai toujours pas. Si on pouvait se mettre d'accord pour qu'une copie papier de vos réponses nous parvienne à la fin du Conseil communal, je vous en remercie d'avance. Pour le reste je vais vérifier si tout se trouve sur le site.

24 Le Conseil consultatif des sports ; question orale introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal.

M Mouhssin : Le Conseil consultatif des sports est une belle initiative mais nous découvrons aujourd'hui la création de ce Conseil consultatif. Ce Conseil consultatif est supposé être institué par le Conseil communal. Il est prévu qu'il doit être composé au maximum de 2/3 d'hommes or, si je vois le procès verbal il y a 90 % d'hommes. Pourquoi autant d'hommes ? Qu'a-t-il été fait pour qu'il y ait plus de femmes au sein de ce Conseil consultatif ?

M. le Président: On va demander un rapport au service et on va répondre par écrit.

Mme Warnotte : Je voulais bien ajouter ma participation au Conseil consultatif des sports si j'avais reçu à temps la convocation.

Fin de la séance à 21h50.